

ANALYSE : L'OFFRE

Solidarité vs. assurance.

Où trouver un équilibre ?

Notre pays investit beaucoup dans la sécurité sociale. Nos entreprises et leurs collaborateurs en prennent en charge la plus grande partie grâce au paiement de cotisations sociales. Que peuvent-ils attendre en contrepartie ? Jusqu'où va la solidarité ? Il est essentiel de trouver un juste équilibre entre solidarité et assurance.

UN LARGE ÉVENTAIL D'AIDE ET DE PROTECTION

Les prestations de notre sécurité sociale sont constituées grosso modo d'allocations de remplacement et d'allocations de complément destinées à couvrir les coûts de certains risques. Les allocations de remplacement, comme les pensions, varient en fonction de la situation professionnelle ou du statut. Le tabou de 'l'apartheid' professionnel est difficile à abattre. C'est pourquoi il subsiste aujourd'hui encore trois régimes professionnels : celui des travailleurs salariés, celui des indépendants et celui des fonctionnaires (lire aussi l'article 'La simplicité renforce l'assise et l'efficacité', p. 28). Les prestations destinées à couvrir des frais (frais de maladie et allocations familiales) se sont uniformisées dans tous les régimes au fil du temps.

Par ailleurs, il y a également l'assistance sociale (avec évaluation des moyens, étant entendu que l'obtention d'une allocation dépend des moyens de subsistance dont dispose la personne) et les assurances sociales complémentaires (ex. le deuxième pilier de pension).

La protection sociale ne se limite pas à la sécurité sociale. Outre la sécurité sociale classique, les assurances sociales et l'assistance sociale, elle couvre aussi un large éventail de services et de commodités mis directement à la disposition de la population. Songeons par exemple aux tarifs sociaux ou aux services de conseil de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) et de Kind en Gezin, par exemple. ►



► Dans ce REFLECT, nous nous concentrons sur la sécurité sociale classique des travailleurs salariés. Cela ne nous empêche pas d'élargir la perspective par moments. En effet, la sécurité sociale ne peut être isolée des autres domaines politiques.

QU'ATTENDONS-NOUS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

Notre pays investit beaucoup dans la sécurité sociale

(lire aussi l'article 'Onéreux n'est pas synonyme de performant', p. 10). Les cotisations sociales payées par les entreprises constituent la principale source de financement. Que voulons-nous en contrepartie et le recevons-nous ?

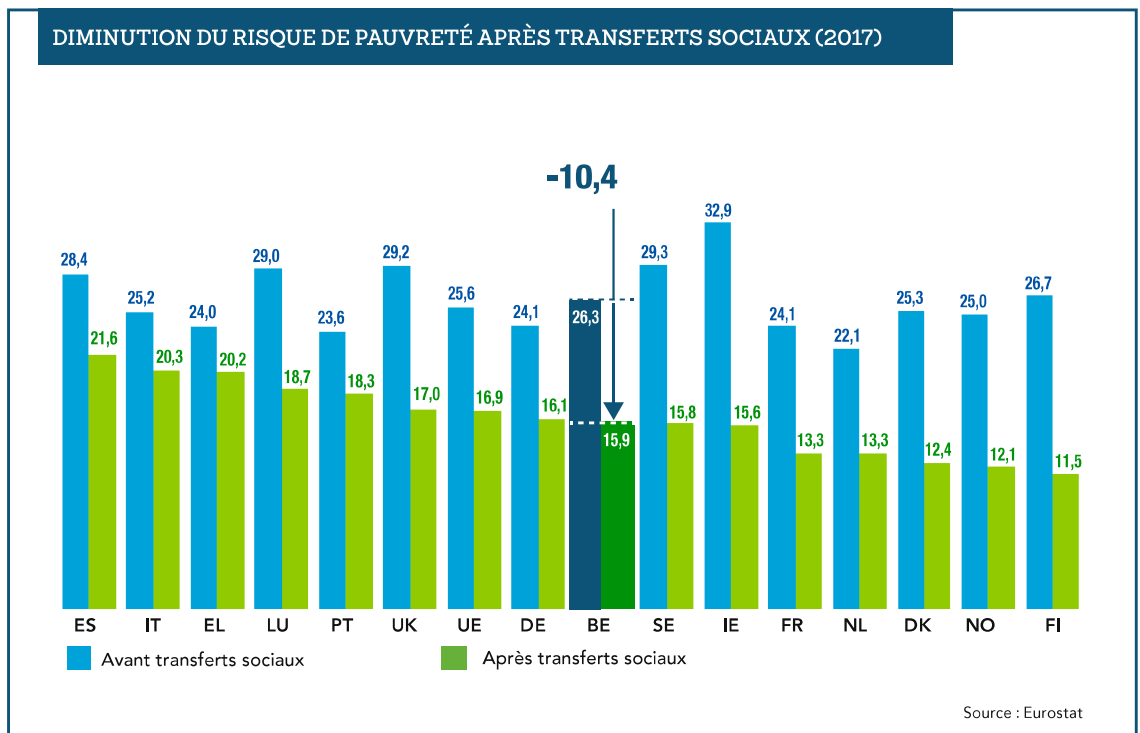
La protection sociale est plus vaste que la sécurité sociale

Traditionnellement, nous attendons que la sécurité sociale nous aide à maintenir notre niveau de vie ou nous fournisse au moins un revenu de remplacement raisonnable lorsqu'un

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

La sécurité sociale classique du régime des travailleurs salariés comprend les branches suivantes : pensions de retraite et de survie, allocations de chômage, assurance accidents du travail et maladies professionnelles, allocations familiales et assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Les vacances annuelles des ouvriers sont toujours organisées dans le cadre de la sécurité sociale¹. Les allocations familiales ont été régionalisées lors de la dernière réforme de l'État. C'est également le cas d'une (petite) partie de l'assurance maladie².

risque social entraîne la perte des revenus du travail. Nous voulons aussi qu'elle nous aide à supporter certains coûts, comme les soins de santé. De cette manière, la sécurité sociale soutient le pouvoir d'achat. En temps de crise, elle est aussi un facteur de stabilité : songeons par exemple au régime du chômage économique. C'est important pour l'économie et pour les entreprises.



La lutte contre la pauvreté n'est certainement pas le seul objectif de la sécurité sociale. Ce n'est pas sans raison que l'on dit en boutade : 'Une sécurité sociale pour les pauvres devient une sécurité sociale pauvre'. Mais il est certain que la sécurité sociale joue un rôle substantiel dans la lutte contre la pauvreté. Référons-nous aux chiffres concernant la pauvreté. Les chiffres européens de 2017 montrent que la Belgique connaît un pourcentage de risque de pauvreté³ de 15,9% – relativement stable depuis 2003. Nous nous situons en dessous de la moyenne européenne de 16,9%. En ce qui concerne la réduction du risque de pauvreté grâce aux transferts sociaux, la Belgique se situe aussi dans la bonne moyenne européenne (voir graphique). Les performances de notre pays signifient que la sécurité sociale contribue à la lutte contre la pauvreté, ce qui est important pour la paix sociale et le climat d'entreprise en général.

Le travail est et reste la meilleure garantie contre la pauvreté. Dans une comparaison européenne (Eurostat, 2017) relative au pourcentage de travailleurs pauvres⁴, la Belgique se situe très bien : elle occupe la troisième place (5%) derrière l'Irlande (4,8%) et la Finlande (2,7%). La lutte intelligente contre la pauvreté mise sur la création d'emploi grâce à la réduction des charges sociales sur le travail. Bien entendu, les compétences des demandeurs d'emploi doivent correspondre à la demande des emplois vacants. Les éléments clés sont le développement des compétences tout au long de la vie (dès l'enseignement) et une politique active du marché du travail. La sécurité sociale doit également jouer un rôle à ce niveau (lire l'article 'Vers des formes modernes de sécurité sociale', p. 26). La sécurité sociale et le marché du travail sont étroitement imbriqués. Les allocations sociales ne peuvent devenir des pièges à l'emploi et à l'inactivité, car le travail est fondamental pour notre prospérité et notre sécurité sociale. Une protection sociale intelligente stimule la participation au marché du travail et soutient les transitions et la mobilité professionnelle sur le marché du travail.

ÉQUILIBRE ENTRE ASSURANCE ET SOLIDARITÉ

La sécurité sociale tente de concilier le principe de solidarité et le principe d'assurance. Les minima garantis sont un exemple de solidarité. La protection minimum entend protéger de la pauvreté toutes les personnes couvertes par la sécurité sociale. La solidarité privilégie la redistribution.

Le principe d'assurance repose quant à lui sur deux sous-principes. Le premier est la 'mutualisation' du risque. La prise en charge du risque est assurée par les cotisations d'un maximum de personnes. Le deuxième principe est le lien entre les cotisations et les prestations. Autrement dit, les gens doivent cotiser suffisamment pour acquérir des droits. En même temps, il n'est pas déraisonnable d'attendre un retour équitable des cotisations. Le problème est que les cotisations doivent être payées sur des salaires qui ne sont pas plafonnés, alors que les prestations, elles, le sont. Il est grand temps de réintroduire les plafonds salariaux pour le calcul des cotisations, qui ont été 'temporairement' supprimés en 1982. Les limites de la sécurité

sociale sont entre autres déterminées par les plafonds salariaux dans le calcul des allocations de remplacement ou par le risque propre (ticket modérateur) en assurance maladie. Là où s'arrête la portée de la sécurité sociale commence le terrain de l'assurance sociale complémentaire, comme le deuxième pilier de pension.

Responsabilité propre et assurance sociale complémentaire sont vitales aujourd'hui pour le maintien de la sécurité sociale. Si nous voulons que les soins de santé restent (redeviennent) payables, nous devons oser nous demander quels soins non essentiels nous voulons confier à un pilier privé. Le ratio de remplacement net de la pension obligatoire des travailleurs salariés en Belgique (c'est-à-dire le rapport entre la pension nette d'une personne et le salaire net qu'elle gagnait par le travail) n'est pas particulièrement bon en comparaison avec d'autres pays. Pour quelqu'un qui gagne une fois et demie le salaire moyen, ce ratio est de 50,1% chez nous. ►

La sécurité sociale soutient le pouvoir d'achat

1 Les vacances annuelles des employés relèvent du droit du travail et sont payées directement par l'employeur.

2 Pour l'analyse et la vision de cette matière régionalisée, nous renvoyons aux organisations régionales. Comme telles, cette analyse et cette vision n'entrent pas dans le cadre de ce REFLECT.

3 Le pourcentage de risque de pauvreté est le pourcentage de la population dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian national.

4 Les travailleurs pauvres sont la proportion de travailleurs qui vivent en dessous du seuil de pauvreté de 60% du revenu médian disponible.



Là où s'arrête la portée de la sécurité sociale commence le terrain de l'assurance sociale complémentaire

UN PEU D'HISTOIRE

Qu'est-ce que la sécurité sociale ? Il n'existe pas de définition univoque. Au niveau international, la liste des risques sociaux de la convention n°102 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sert de base. Ces risques sont les soins de santé, la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, le décès prématuré, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les enfants à charge et le chômage. L'Union européenne a également établi une telle liste⁶.

Historiquement, notre sécurité sociale remonte à Otto von Bismarck, l'homme d'État allemand du 19^e siècle. Le 17 novembre 1881, le chancelier lisait au Reichstag les lois sur l'assurance sociale obligatoire des ouvriers. Ce jour est généralement considéré comme la date de naissance de la sécurité sociale moderne. Le système que nous connaissons actuellement est un mélange de la conception bismarckienne, qui protège les revenus du travail contre les risques sociaux, et de la vision Beveridgienne (en référence au rapport de l'économiste et politicien britannique William Beveridge de 1942), qui veut préserver tous les citoyens de la pauvreté en toutes circonstances. Par essence, la sécurité sociale doit répondre à l'un des besoins les plus fondamentaux de l'homme, à savoir la sécurité d'existence.

2019 marque le 75^e anniversaire du pacte social. C'est sur cette base que la sécurité sociale des travailleurs de l'après-guerre a été mise en place en Belgique. Ce pacte a rassemblé la législation existante en matière de pensions, d'allocations familiales pour les travailleurs salariés et de congés annuels, et rendu obligatoires l'assurance maladie-invalidité et l'assurance chômage.

► L'Allemagne affiche un ratio tout aussi bas (49,8%), mais la France (70,3%) fait sensiblement mieux et les Pays-Bas réalisent un score excellent avec 100,2%⁵. Un deuxième ou même un troisième pilier complémentaire doit nous aider à maintenir notre niveau de vie après notre départ à la retraite. L'intégration de plusieurs piliers comporte d'autres avantages (lire à ce sujet l'article 'Notre sécurité sociale a-t-elle encore un avenir ?', p. 18).

Pour garantir son assise, il est important que la sécurité sociale offre suffisamment en échange des cotisations élevées qui sont payées. Un équilibre adéquat entre solidarité et assurance est donc essentiel. La balance ne peut pas pencher d'un seul côté. La solidarité doit profiter à ceux qui en ont vraiment besoin et répondre aux besoins dont le soutien solidaire bénéficie d'un large consensus. Ainsi, il était injustifiable que le crédit-temps sans motif soit supporté par la solidarité. Il existe de nombreux exemples de ce genre qui minent l'assise sociale et menacent le financement du système. Songeons à la discussion sur les métiers lourds ou aux périodes assimilées au travail qui ouvrent des droits sociaux. Songeons aussi aux allocations payées à des jeunes, qui n'ont pas travaillé, sur la simple base des études (lesquelles sont souvent trop peu orientées vers le marché du travail). Ou encore aux allocations de chômage illimitées dans le temps, sans véritable responsabilisation.

Bref, les droits entraînent aussi des obligations. C'est fondamental. Par ailleurs, la lutte contre la fraude sociale et l'utilisation abusive de la sécurité sociale est une priorité absolue. Il faut dépister ces situations de manière active, structurelle et efficace. ■

⁵ OCDE, 'Pensions at a Glance', 2017.

⁶ Règlement européen 883/2004.

LA FEB PLAIDE POUR ...

- le rétablissement d'un équilibre entre assurance et solidarité ;
- un ratio de remplacement équitable ;
- la valorisation du travail comme mode intelligent de lutte contre la pauvreté.

